

DECISION N°112/2023

Dossier suivi par B.GAUBERT - bgaubert@onet-le-chateau.fr

Objet : Création de tarifs spéciaux pour le Festival Rire Onet 2023

Le Maire de la commune d'Onet le Château ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date 23 mai 2020,

Considérant la nécessité de créer des tarifs spéciaux pour les spectacles du Festival Rire Onet à La Baleine du 26 au 29 septembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 - De fixer les tarifs suivants :

- Mardi 26 septembre 2023 à 20h30 : *Sandrine Sarroche* : Plein Tarif : 27€ / Tarif Carte Culture : 22€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 12€
- Jeudi 28 septembre 2023 à 20h30 : *Marion Mezadorian* : Plein Tarif : 17€ / Tarif Carte Culture : 15€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 10€
- Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 : *Frédéric Sigrist* : Plein Tarif : 22€ / Tarif Carte Culture : 18€ / Tarif étudiant et moins de 18 ans : 10€
- Pass Festival 3 soirées : Plein Tarif : 50€ / Tarif Carte Culture : 40€

ARTICLE 2 - D'appliquer ces tarifs à compter du 03 juillet 2023 jusqu'au 29 septembre 2023 inclus

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le destinataire peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

ARTICLE 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron,
- Madame la Directrice de la Baleine pour exécution.

Onet-le-Château, le 30/06/2023

La 1^{ère} Adjointe,

Marie-Noëlle TAUZIN

Reçu en Préfecture le : 03/07/23

Notifié le : 03/07/23